

EVE-GAGNIER, Rue

Toponymie & plans



Ville de Montréal

Archives municipales

**Vous nous obligeriez en nous retournant
le dossier dans le plus bref délai.**

0 0 1 0 0 0 0 0 0 0

SERVICE. HAB DEV URBAIN GESTION DEV ETU 28 FEV. 1989

OBJET: CHANGER NOM DES PARTIES EST-OUEST GASTON-NOLIN ET MARIE-ANNE-ASSELIN
----- NOMS PROP.: RUE EVE-GAGNIER ET RUE COLETTE-BONHEUR- D.E. 57 -CCA 9RECOMMANDATION:

HABITATION ET DEVELOPPEMENT URBAIN

880469010

JE RECOMMANDE

- A) DE CHANGER LE NOM DE LA PARTIE EST-OUEST DE LA RUE MARIE-ANNE-ASSELIN EN RUE COLETTE-BONHEUR. CETTE VOIE, SISE ENTRE LA RUE CHARLES-GOULET ET LA PARTIE NORD-SUD DE LA RUE MARIE-ANNE-ASSELIN, EST FORMEE DES LOTS 200-595 ET P.200-596 DU CADASTRE DE LA PAROISSE DE POINTE-AUX-TREMBLES;
- B) DE CHANGER LE NOM DE LA PARTIE EST-OUEST DE L'AVENUE GASTON-NOLIN EN RUE EVE-GAGNIER. CETTE VOIE, SISE ENTRE LA RUE CHARLES-GOULET ET LA PARTIE NORD-SUD DE L'AVENUE GASTON-NOLIN, EST FORMEE DES LOTS P.200-532 ET P.200-427 DU CADASTRE DE LA PAROISSE DE POINTE-AUX-TREMBLES;
- C) DE CHANGER LE GENERIQUE DE L'AVENUE GASTON-NOLIN EN CELUI DE RUE GASTON-NOLIN.

EN ACCORD AVEC LA RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE.

POUR L'ORTHOGRAPHE DE CES ODONYMES, SE REFERER AU TEXTE DES NOTES EXPLICATIVES.

1) EFFET DE LA RECOMMANDATION:

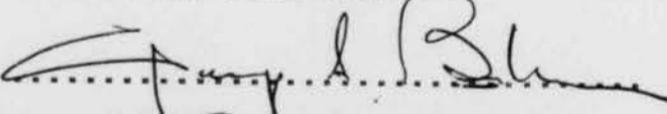
CES CHANGEMENTS DE NOMS ONT POUR BUT D'EVITER TOUTE CONFUSION AU NIVEAU DU REPERAGE ET EGALEMENT DE CORRIGER UN GENERIQUE ERRONE.

2) AIRE D'INFLUENCE:

LES RESIDANTS HABITANT LES BATIMENTS PORTANT LES NUMEROS CIVIQUES 13225, RUE MARIE-ANNE-ASSELIN (ART. A), 13280 ET 13290, AVENUE GASTON-NOLIN (ART. B) ET 3721 A 3751, AVENUE GASTON-NOLIN (ART. C) DOIVENT ETRE AVISES DE CES CHANGEMENTS.

L'ASSISTANT-DIRECTEUR

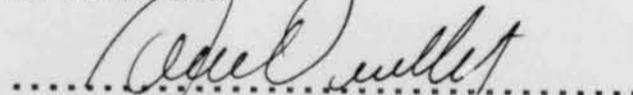
JJ/MM/AA



3 3 89

LE DIRECTEUR

JJ/MM/AA



10 3 89



Dossier n°	
88	0469010

Objet: Recommandation de la Commission de toponymie à l'effet de changer:

- 1) le nom de la partie est-ouest de la rue Marie-Anne-Asselin en rue Colette-Bonheur;
- 2) la partie est-ouest de l'avenue Gaston-Nolin en rue Ève-Gagnier.
- 3) le générique de l'avenue Gaston-Nolin.

District électoral du Bout-de-l'Ile (57)

Arrondissement du Bout-de-l'Ile (9)

1- ORIGINE ET NATURE DE LA REQUETE

A sa séance du 5 octobre 1988, la Commission de toponymie a été saisie d'une requête de madame Sylvie Durocher, responsable de l'attribution des numéros d'immeubles, au module permis du S.H.D.U., à l'effet de changer le nom d'une partie de l'avenue Gaston-Nolin et d'une partie de la rue Marie-Anne-Asselin et de changer le générique de l'avenue Gaston-Nolin.

2- MOTIFS DE LA REQUETE

A Montréal, les numéros d'immeubles sont attribués selon l'orientation est-ouest ou nord-sud de la voie. Ils sont normalement attribués de manière à ce qu'au croisement d'une voie perpendiculaire, les numéros d'immeubles de voies parallèles soient similaires, et ceci afin d'éviter toute confusion au niveau du repérage. Cette requête a aussi pour but de corriger un générique erroné.

3- ZONE D'INFLUENCE

Dans le cas présent, les numéros d'immeubles ont été attribués en tenant compte d'un éventuel changement des noms de voies. Actuellement, les changements de noms proposés affecteraient trois (3) résidants et le changement de générique proposé affecterait quatre (4) résidants. Un projet de lettre circulaire à transmettre aux résidants est joint aux présentes notes.

Signature	Date
<i>M J J Boivin</i>	28 2 89

Page
1 de 3

Transmettez l'original et 3 exemplaires du dossier au Secrétariat général.



Dossier n°	
88	0469010

4- DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES CHANGEMENTS DE NOMS

Le 1^{er} mars 1990

5- NOMS PROPOSES

Compte tenu que le système odonymique du secteur a pour thème des noms de chanteurs contemporains, il est proposé de nommer ces voies: rue Colette-Bonheur et rue Ève-Gagnier.

Bonheur, Colette (1930-1966)

Artiste née à Montréal en 1930. Soeur de Philippe Cayer, annonceur, Monique, comédienne et chanteuse, Guylaine Guy, chanteuse, les enfants de la famille sont formés très tôt à l'art vocal et à la danse par leur mère, Lise Bonheur.

Elle débute au Faisan doré avec Jacques Normand et ensuite au Saint-Germain-des-Frès où elle fait partie du spectacle avec Paul Berval et Gilles Pellerin.

À la télévision, Radio-Canada lui propose "Les Jeunes Années" et "Feuilles au vent" mais c'est "Porte ouverte" qui lui apporte la popularité.

En 1966, elle est foudroyée par une crise cardiaque à sa demeure de Freeport(1).

Gagnier, Ève (1929-1984)

Née à Montréal, elle est issue d'une famille de musiciens. Elle étudie d'abord le piano, la flûte et la harpe au Conservatoire de musique du Québec. À la fois comédienne, musicienne et chanteuse, sa carrière prend des orientations diverses, allant de l'opéra au théâtre, du concert à la télévision en passant par le cinéma. On se souviendra de madame Gagnier pour son rôle de "Tit-Ange" dans "Le Survenant", de Germaine Guèvremont, à la télévision de Radio-Canada(2).

(1) BERGERON, Raymonde et Marcelle OUELLETTE. Voix, visages et légendes, Montréal, 1^{ere} édition, Société Radio-Canada, 1986, p. 53.

(2) Ibid p. 135, 136.

Signature	Date
	24, 2, 89

Transmettez l'original et 3 exemplaires du dossier au Secrétariat général.



Dossier n°
88 0469010

6- RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE

Après analyse de la requête et des noms proposés la Commission de toponymie recommande au Service de l'habitation et du développement urbain de:

- A) changer le nom de la partie est-ouest de la rue Marie-Anne-Aselin en rue Colette-Bonheur. Cette voie, sise entre la rue Charles-Goulet et la partie nord-sud de la rue Marie-Anne-Asselin, est formée des lots 200-595 et P.200-596 du cadastre de la paroisse de Pointe-aux-Trembles.
- B) changer le nom de la partie est-ouest de l'avenue Gaston-Nolin en rue Ève-Gagnier. Cette voie, sise entre la rue Charles-Goulet et la partie nord-sud de l'avenue Gaston-Nolin, est formée des lots P.200-532 et P.200-427 du cadastre de la paroisse de Pointe-aux-Trembles.
- C) changer le générique de l'avenue Gaston-Nolin en rue Gaston-Nolin.

N.B. Les plans d'utilisation du sol illustrant ces voies sont annexés aux présentes notes.

7- CONSULTATION DE LA CONSEILLERE DU DISTRICT

Dans un lettre en date du 6 décembre 1988, madame Jacqueline Bordeleau, conseillère du district a donné son accord aux changements proposés et le 1^{er} février 1989, madame Bordeleau a donné un accord verbal concernant le changement de générique de l'avenue Gaston-Nolin.

Notes explicatives rédigées par Suzanne Lavigne, chargée de recherche.

Signature	Date
	29 2 89

Page
3 de 3

Transmettez l'original et 3 exemplaires du dossier au Secrétariat général.

11.9

Règlement ...



Règlement changeant le nom de la partie est-ouest de la rue Marie-Anne-Asselin, le nom de la partie est-ouest de l'avenue Gaston-Nolin et le nom de la partie nord-sud de l'avenue Gaston-Nolin.

À la séance du conseil de la ville de Montréal tenue le 1989,

le conseil décrète:

1. Le nom de la partie est-ouest de la rue Marie-Anne-Asselin, sise entre la rue Charles-Goulet et la partie nord-sud de la rue Marie-Anne-Asselin, dans les limites de la paroisse cadastrale de Pointe-aux-Trembles, est changé en celui de rue Colette-Bonheur.
2. Le nom de la partie est-ouest de l'avenue Gaston-Nolin, sise entre la rue Charles-Goulet et la partie nord-sud de l'avenue Gaston-Nolin, dans les limites de la paroisse cadastrale de Pointe-aux-Trembles, est changé en celui de rue Ève-Gagnier.
3. Le nom de la partie nord-sud de l'avenue Gaston-Nolin est changé en celui de rue Gaston-Nolin.
4. Le présent règlement prend effet le 1^{er} mars 1990.

EC

102400

L

SERVICE: AFF CORP AFF CIVILES DIRECTION 21 MARS 1989

OBJET: CHANGER NOM DES PARTIES EST-OUEST GASTON-NOLIN ET MARIE-ANNE-ASSELIN
----- NOMS PROP.: RUE EVE-GAGNIER ET RUE COLETTE-BONHEUR- D.E. 57 -CCA 9

RECOMMANDATION:

AFFAIRES CORPORATIVES

880469010

JE RECOMMANDE

D'ADOPTER LE PROJET DE REGLEMENT CHANGEANT LE NOM DE LA PARTIE EST-
OUEST DE LA RUE MARIE-ANNE-ASSELIN, LE NOM DE LA PARTIE EST-OUEST DE
L'AVENUE GASTON-NOLIN ET LE NOM DE LA PARTIE NORD-SUD DE L'AVENUE
GASTON-NOLIN.

LA DIRECTRICE

JJ/MM/AA

Vu Approuvé

Richard Dordon

il

22 MARS 1989

POUR *avocat en chef*

RECEVU
LE 22 MARS 1989
SECRET



L

5.1

S-84

COMITE EXECUTIF
** DOCUMENT DE TRAVAIL **

DATE : 03-04-89
HEURE : 13:22:40

SEANCE DU 12 AVRIL 1989

CCA-9
NO. 4

: AFF CORP AFF CIVILES DIRECTION 24 MARS 1989 880469010

OPTER PROJET REG CHANGEANT LE NOM DES PTIE EST-OUEST DE GASTON-NOLIN
MARIE-ANNE ASSELIN PAR EVE GAGNIER & COLETTE BONHEUR - D#57 - CCA 9

DATION:

880469010

FFAIRES CORPORATIVES

RECOMMANDE:

D'ADOPTER LE PROJET DE REGLEMENT CHANGEANT LE NOM DE LA PARTIE EST-
OUEST DE LA RUE MARIE-ANNE ASSELIN, LE NOM DE LA PARTIE EST-OUEST
DE L'AVENUE GASTON-NOLIN ET LE NOM DE LA PARTIE NORD-SUD DE L'AVENUE
GASTON NOLIN.

1) EFFET DE LA RECOMMANDATION:

CES CHANGEMENTS DE NOMS ONT POUR BUT D'EVITER TOUTE CONFUSION AU
NIVEAU DU REPERAGE ET EGALEMENT DE CORRIGER UN GENERIQUE ERRONE.

2) AIRE D'INFLUENCE:

LES RESIDANTS HABITANT LES BATIMENTS PORTANT LES NUMEROS CIVIQUES
13225, RUE MARIE-ANNE-ASSELIN (ART. A), 13280 ET 13290, AVENUE
GASTON-NOLIN (ART. B) ET 3721 A 3751, AVENUE GASTON-NOLIN (ART. C)
DOIVENT ETRE AVISES DE CES CHANGEMENTS.

NOMBRE DE LOCAUX: 7

Document(s) illisible(s)

lors du

microfilmage

S-84

COMITE EXECUTIF
** DOCUMENT DE TRAVAIL **

5.1

DATE : 03-04-89
HEURE : 13:22:40

CCA-9
NO. 1

SEANCE DU 12 AVRIL 1989

AFF CORP AFF CIVILES DIRECTION 24 MARS 1989 880469010

OPTER PROJET REG CHANGEANT LE NOM DES PTIE EST-OUEST DE GASTON-NOLIN
MARIE-ANNE ASSELIN PAR EVE GAGNIER & COLETTE BONHEUR - D#57 - CCA 9

880469010

DATION:

FFAIRES CORPORATIVES

RECOMMANDE:

D'ADOPTER LE PROJET DE REGLEMENT CHANGEANT LE NOM DE LA PARTIE EST-
OUEST DE LA RUE MARIE-ANNE ASSELIN, LE NOM DE LA PARTIE EST-OUEST
DE L'AVENUE GASTON-NOLIN ET LE NOM DE LA PARTIE NORD-SUD DE L'AVENUE
GASTON NOLIN.

1) EFFET DE LA RECOMMANDATION:

CES CHANGEMENTS DE NOMS ONT POUR BUT D'EVITER TOUTE CONFUSION AU
NIVEAU DU REPERAGE ET EGALEMENT DE CORRIGER UN GENERIQUE ERRONE.

2) AIRE D'INFLUENCE:

LES RESIDANTS HABITANT LES BATIMENTS PORTANT LES NUMEROS CIVIQUES
13225, RUE MARIE-ANNE-ASSELIN (ART. A), 13280 ET 13290, AVENUE
GASTON-NOLIN (ART. B) ET 3721 A 3751, AVENUE GASTON-NOLIN (ART. C)
DOIVENT ETRE AVISES DE CES CHANGEMENTS.

NOMBRE DE LOCAUX: 7

PROJET : 15-84

CONSEIL MUNICIPAL
** DOCUMENT DE TRAVAIL **

DATE : 04-05-89
HEURE : 13:29:23

ASSEMBLEE DU 15 MAI 1989

C.E. : 03-05-89

LECTURE ET ADOPTION DE PROJETS DE REGLEMENTS

SEQUENCE : 11.9
DOSSIER : 880469010

SERVICE(S) : AFF CORP AFF CIVILES DIRECTION

21 MARS 1989

11.9

OBJET: ADOPTER PROJET REG CHANGEANT LE NOM DES PTIE EST-OUEST DE GASTON-NOLIN
ET MARIE-ANNE ASSELIN PAR EVE GAGNIER & COLETTE BONHEUR - D#57 - CCA 9

RECOMMANDATION :

AFFAIRES CORPORATIVES

880469010

RECOMMANDE:

D'ADOPTER LE PROJET DE REGLEMENT CHANGEANT LE NOM DE LA PARTIE EST-
QUEST DE LA RUE MARIE-ANNE ASSELIN, LE NOM DE LA PARTIE EST-OUEST
DE L'AVENUE GASTON-NOLIN ET LE NOM DE LA PARTIE NORD-SUD DE L'AVENUE
GASTON NOLIN.

COMMENTAIRE:

CE PROJET DE REGLEMENT A ETE ADOPTE A LA SEANCE DU COMITE-CONSEIL DE
L'ARRONDISSEMENT DU BOUT-DE-L'ILE LE 25 AVRIL 1989.

REGLEMENT
BY-LAW 8140

Règlement changeant le nom de la partie est-ouest de la rue Marie-Anne-Asselin, le nom de la partie est-ouest de l'avenue Gaston-Nolin et le nom de la partie nord-sud de l'avenue Gaston-Nolin.

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le 18 mai 1989.

Le Conseil décrète:

1. Le nom de la partie est-ouest de la rue Marie-Anne-Asselin, sise entre la rue Charles-Goulet et la partie nord-sud de la rue Marie-Anne-Asselin, dans les limites de la paroisse cadastrale de Pointe-aux-Trembles, est changé en celui de rue Colette-Bonheur.
2. Le nom de la partie est-ouest de l'avenue Gaston-Nolin, sise entre la rue Charles-Goulet et la partie nord-sud de l'avenue Gaston-Nolin, dans les limites de la paroisse cadastrale de Pointe-aux-Trembles, est changé en celui de rue Eve-Gagnier.
3. Le nom de la partie nord-sud de l'avenue Gaston-Nolin est changé en celui de rue Gaston-Nolin.
4. Le présent règlement prend effet le 1er mars 1990.

By-law to change the name of the east-west section of rue Marie-Anne-Asselin, the name of the east-west section of avenue Gaston-Nolin and the name of the north-south section of avenue Gaston-Nolin.

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal, held on May 18, 1989.

The Conseil ordained:

1. The name of the east-west section of rue Marie-Anne Asselin, located between rue Charles-Goulet and the north-south section of rue Marie-Anne-Asselin, within the boundary of the cadastral parish of Pointe-aux-Trembles, is changed to that of rue Colette-Bonheur.
2. The name of the east-west section of avenue Gaston-Nolin, located between rue Charles-Goulet and the north-south section of avenue Gaston-Nolin, within the boundary of the cadastral parish of Pointe-aux-Trembles, is changed to that of rue Eve-Gagnier.
3. The name of the north-south section of avenue Gaston-Nolin is changed to that of rue Gaston-Nolin.
4. This by-law shall come into force on March 1, 1990.

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du Conseil municipal



Ville de Montréal

Assemblée du 15 mai 1989
Séance (s) tenue (s) le (s) 18 mai 1989

Numéro de la résolution 0089 01797

L'article 11.9 de l'ordre du jour est lu. Le Conseil est saisi du rapport suivant du Comité exécutif, du règlement et des autres documents y relatifs:

Une recommandation du Comité-conseil de l'arrondissement du Bout-de-l'Île relative à l'approbation du projet de règlement ci-dessous mentionné est déposée devant ce Comité;

LE COMITÉ EXÉCUTIF recommande, conformément aux rapports de la directrice du Service des affaires corporatives et du directeur du Service de l'habitation et du développement urbain, d'adopter le projet de règlement ci-joint intitulé: "Règlement changeant le nom de la partie est-ouest de la rue Marie-Anne-Asselin, le nom de la partie est-ouest de l'avenue Gaston-Nolin et le nom de la partie nord-sud de l'avenue Gaston-Nolin."

88 0469010

Montréal, le 3 mai 1989

JM/dc

Proposé par le conseiller Gardiner,
Appuyé par la conseillère Bordeleau,

De procéder à l'étude de ce projet de règlement.

Le Président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Ce projet de règlement est étudié.

Proposé par le conseiller Gardiner,
Appuyé par la conseillère Bordeleau,

D'adopter ce projet de règlement.

Le Président de l'assemblée déclare ce règlement adopté.

Le greffier de la Ville,

Léon Laberge

Sec. gén. 1
Vér. 1
Hab. et dev. urb. 4
Avocats 2

C.C.A.

avel



Une recommandation du Comité-conseil de l'arrondissement du Bout-de-l'Île relative à l'approbation du projet de règlement ci-dessous mentionné est déposée devant ce Comité;

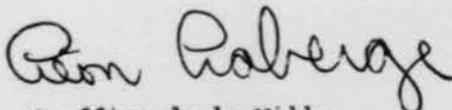
LE COMITÉ EXÉCUTIF recommande, conformément aux rapports de la directrice du Service des affaires corporatives et du directeur du Service de l'habitation et du développement urbain, d'adopter le projet de règlement ci-joint intitulé: "Règlement changeant le nom de la partie est-ouest de la rue Marie-Anne-Asselin, le nom de la partie est-ouest de l'avenue Gaston-Nolin et le nom de la partie nord-sud de l'avenue Gaston-Nolin."

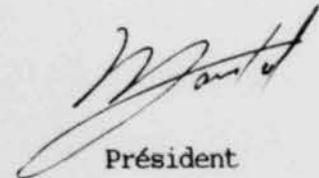
88 0469010

Montréal, le 3 mai 1989

JM/dc

LE COMITÉ EXÉCUTIF


Greffier de la Ville


Président

Ville de Montréal

Bureau du greffier
275, rue Notre-Dame Est
Montréal H2Y 1C6

Le 30 mai 1989

Commission de toponymie
220, rue Grande Allée Est, suite 160
Québec (Québec)
G1R 2J1

OBJET: **Assemblée du Conseil municipal du 15 mai 1989**
Article 11.9
Résolutions 89 01797
Règlement 8140



Monsieur,

Veillez trouver sous pli copie authentique du règlement de la Ville de Montréal suivant:

Article 11.9 - résolution 89 01797
Règlement 8140

Règlement changeant le nom de la partie est-ouest de la rue Marie-Anne Asselin, le nom de la partie est-ouest de l'avenue Gaston-Nolin et le nom de la partie nord-sud de l'avenue Gaston-Nolin.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Assistante-greffière de la Ville,

Me Hélène Drapeau

/cd
P.J.



Québec, le 5 juin 1989

Monsieur Léon Laberge
Greffier
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C6

OBJET: Noms de voies de communication
N/D: 65260

11.9

Nous accusons réception de:

- résolution du Conseil municipal du 10 mai et du 15 mai 1989
- règlement du Conseil municipal n° 8140
- lettre du 10 mai 1989, du 30 mai 1989
- carte ou croquis

Nous donnerons suite à la présente dans les meilleurs délais aussitôt que le dossier aura été examiné à la lumière du document reçu.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marcel Fourcaudot
Service de l'odonymie

220, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 2J1



L

